



COMMUNIQUÉ

FEHAP HOLD UP SUR LES SALAIRES INFRA-SMIC

La FEHAP vient de refuser notre demande de réouverture de négociation et préfère, une fois de plus, passer en force en signant une recommandation patronale.

Cette recommandation prévoit que la valeur du point de la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951 soit portée à 4.58 € au 1er juillet 2022. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe des 3% de la masse salariale dévolue à la branche par les pouvoirs publics. La FEHAP s'engage à reprendre les discussions avec les organisations syndicales sur la question de la politique salariale dès le début d'année 2023, pour traiter de manière pérenne le sujet des salaires infra SMIC.

En clair cela veut dire qu'aucune mesure ne sera prise pour les salaires infra SMIC. La FEHAP adopte les pratiques du secteur lucratif. Les employeurs sont prêts à tout, y compris à se payer sur les salariés. N'oublions pas les exonérations de charge sur les salaires qui sont équivalents à 1,6 SMIC. Ce qui est aujourd'hui le cas de quasiment la moitié des salariés de notre branche. **Pour FORCE OUVRIÈRE c'est inacceptable.**

Actuellement dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, dans toutes les CPPNI des mesures pour les bas salaires ont été prises. Les employeurs des branches 66/79, CHRS et Croix Rouge française ont signé un avenant portant le salaire minimum conventionnel au SMIC + 3 % au 1er juillet 2022.

FORCE OUVRIÈRE considère inacceptable que la fédération patronale maintienne plus de 40% de ses salariés au niveau du SMIC et qu'elle utilise les exonérations de charge sur ce niveau pour équilibrer ses budgets.

Les enveloppes allouées par les pouvoirs publics pour l'augmentation de tous les salaires ne doivent pas être détournées par la FEHAP.

Cela ne peut plus durer !

Pour obtenir satisfaction, les salariés de la CCN51 n'ont pas d'autres choix que de se mettre en état de préparation à la grève. Face à l'urgence, l'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE appelle les salariés à se réunir en assemblée générale dans l'unité la plus large partout où cela est possible pour discuter des suites à donner.

Paris, le 29 octobre 2022

Contact :

Franck HOULGATTE - Secrétaire Général - 06.12.25.94.25